

Avenant n°2
au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
2022-2025 conclu en date du 21 décembre 2022

Entre, d'une part :

Le Département de La CREUSE, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Valérie SIMONET, dûment habilitée à signer le présent avenant par décision de la Commission permanente en date du 23 mai 2025, ci-après dénommé "le Département"

et, d'autre part :

Monsieur François RADIGON, Président de l'association d'aide à domicile ADEC, dénommée « l'organisme gestionnaire »

Les articles suivants viennent modifier le CPOM.

2-2 bis Objectif(s) fixés en contrepartie du versement de la dotation complémentaire mentionnée à l'article L.314-2-1 du CASF

En réponse à l'Appel à projet 2025 relatif à l'attribution du complément qualité en faveur des Services Autonomie à Domicile - Aide, l'ADEC a souhaité procéder à différentes modifications portant tant sur la répartition des crédits initialement alloués que sur le contenu même du plan d'actions. La Commission qui assure l'instruction des dossiers déposés dans le cadre de l'AAP 2025 a été réunie le 12 février 2025. Les évolutions du plan d'actions motivées par l'organisme gestionnaire, validées par la Commission, requièrent une actualisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu en date du 21 décembre 2022.

3bis-2 Dispositions relatives à la dotation complémentaire

Conformément à l'article 7, les parties ont convenues, d'un commun accord, la prorogation d'un an du CPOM soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les moyens prévisionnels alloués seront, sous réserve d'obtention par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie des crédits dédiés, identiques à ceux initialement octroyés au titre de 2025 à savoir 104 485 €.

L'ANNEXE III (Fiches - Action) et l'ANNEXE IV (Tableau synthétique de suivi financier des objectifs en lien avec la dotation complémentaire) ci-jointes seront ainsi amendées pour permettre une réaffectation de crédits, la mise en place d'initiatives nouvelles ainsi que la prorogation d'un an du dispositif.

Les autres dispositions du CPOM demeurent inchangées.

Fait à Guéret, le ... / ... / ...

Pour le Département
La Présidente du Conseil départemental

Pour l'organisme gestionnaire
Le Président

ANNEXE III – avenant n°2

Orientation stratégique 2 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés

2.2 Mieux prendre en charges les surcoûts induits par les interventions dimanches et jours fériés (fiche action nouvelle)

- Descriptif :

Le vieillissement de la population et les perspectives à venir conduisent notre association à réaliser de plus en plus d'interventions les Dimanches et jours fériés.

Afin d'assurer la continuité de service et d'aider les usagers et leurs familles au plus près des besoins, nous intervenons 7 jours /7.

20 salariés en moyenne travaillent chaque mois pour répondre à ce besoin. Les intervenants travaillent 1 week-end sur 4.

Le modèle actuel de tarification reposant sur un tarif national plancher ne permet pas de solvabiliser pleinement les surcoûts induits par ce type d'intervention.

- Période : 2025

- Coût :

Heures dimanches et jours fériés 2023 : **814.40 heures**

Coût moyen horaire brut non chargé d'un intervenant de terrain : 14, 71 €

Coût de la majoration (45%) : 6.62 €

Coût de la majoration chargé (taux de charge moyen 28,75 %) : 8.52 €

Surplus des coûts pour les interventions de dimanche et JF 2023

Heures majorées dimanches et fériées 2023 soit 800.90 h x 8.52 € = 6823.66 €

Heures majorées 1^{er} mai 2023 soit 13.50 HEURES x 8.52 = 115.02

Selon la projection 2024, nous prévoyons un besoin à hauteur de 10 200 €

Soit un total de 10 200 euros

- Critères d'évaluation :

- L'évolution du nombre d'heures dimanches et les jours fériés
- L'évolution du taux d'effectivité et de réalisation concernant les heures dimanches et jours fériés

Axe 3 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire

3.1 Déployer une flotte de voitures de fonction hybrides (fiche action modificative)

- Enjeux :

Intervenir sur l'ensemble du secteur afin que chaque bénéficiaire puisse être accompagné dans les meilleures conditions et permettre une meilleure mobilité des salariés en termes de kilomètres et réduire l'impact sur l'usure des véhicules personnels.

- Descriptif :

Le projet « mobilité) entrepris avec le soutien du département et l'appui technique de la Maison de l'Emploi et de la Formation de la Creuse (MEF 23) a abouti en fin d'année 2021.

S'agissant d'une expérimentation proposée à l'ensemble des services d'aide à domicile de la Creuse et de Gironde, il a été nécessaire de cibler dans un premier temps les salariés réalisant le plus de kilomètres (au moins 4500 kms/an).

Pour l'ADEC, 2 salariées ont répondu favorablement à ce projet. Elles vont pouvoir bénéficier en location d'une Toyota Yaris-Hybride, boîte automatique, pendant deux ans (entretien, assurance et pneumatiques compris). Un loyer de 110 € par mois sera à leur charge pour utiliser ce véhicule à des fins tant professionnelles que personnelles (25 000kms/an). L'ADEC financera la partie du loyer correspondant aux déplacements professionnels et le salarié percevra en partie une indemnisation kilométrique finançant le carburant soit 0.13 €/Km

- Coût :

Surcout flotte de véhicules en cas d'absence de 1 salariée sur 4 mois

153.00 € x 4 mois = 612.00 €

110.00 € x 4 mois = 440.00 €

Soit 612.00 € + 440.00 € = **1 052.00 €** pour 4 mois

Participation aux loyers : 6 048 €

Gestionnaire de flotte mutualisé : 2 500 €

- Critères d'évaluation :

- Analyse du modèle économique lors de chaque restitution
- Enquête de satisfaction auprès des salariés
- Taux de reconduite de la location

Soit un total de 9 600 euros

3.6 – Permettre aux salariés sans permis de conduire de passer le BSR (fiche action nouvelle)

- Descriptif :

Dans le prolongement de l'action 3.4 qui a permis l'acquisition d'un véhicule sans permis, le besoin de disposer du BSR par certains salariés est un frein au développement de cette initiative qui s'inscrit dans une réflexion globale sur les mobilités et la nécessité d'accompagner durablement les salariés. Il pourra s'agir d'une première étape vers l'obtention du permis B.

- Coût :

2 salariés accompagnés (2*600 €) soit **1 200 €**

Soit un total de 1 200 euros

- Calendrier :

2025

- Evaluation :

- Nombre de salariés ayant passé le BSR, taux de réussite et d'emploi

Axe 5 : Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants

- Enjeux :

Permettre un moment de détente à tous les salariés de terrain, afin de limiter les pathologies pouvant être engendrées par les actes répétitifs, l'anxiété, la fatigue et le stress...

- Descriptif

Promouvoir une culture du prendre soin de soi en remplaçant l'action initiale par une participation à une licence sportive ou adhésion culturelle ainsi que l'action spécifique octobre Rose.

- Estimation concernant les activités sport / culture

60 € par 21 salariés = 1 260 €

- Estimation concernant octobre Rose

Participation à une réunion de sensibilisation

1h30 pour 30 personnes

Coût horaire = brut chargé moyen = 16.45 €

$1.5 * 30 * 16.45 = 740 \text{ €}$

Soit un coût global de 2 000 €

- Calendrier

2025

- Evaluation

- Nombre de participants
- Enquête de satisfaction

Axe 6 : Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

6.2 – Déployer un plan d'actions avec les acteurs locaux

- Enjeux :

Suite à la période de confinement liée à la crise sanitaire, le sentiment d'isolement s'est renforcé au sein du domicile et beaucoup de bénéficiaires expriment le souhait de participer à une vie sociale, culturelle ou à des loisirs. La visite de l'aide à domicile est le seul lien pour de nombreuses personnes que nous prenons en charge.

Grace au financement de la CFPPA, nous avons signé une convention de partenariat avec le centre hospitalier d'Eaux les Bains, et avons pu réaliser des rencontres mensuelles entre une quinzaine de nos bénéficiaires et des résidents de l'EHPAD. Ces rencontres ont eu lieu en octobre, novembre et décembre 2023 (spectacle avec gouter ou repas) : une demande forte existe pour poursuivre ces actions.

Mais un financement est nécessaire pour assurer le déplacement, rémunérer les encadrants et le prestataire.

Dans une logique de territoire et de réseau, nous souhaitons élargir notre partenariat à l'Association France Alzheimer Creuse et bénéficier de son savoir-Faire.

- Descriptif :

1°) Avec le centre hospitalier d'Eaux les Bains :

- Poursuivre les rencontres mensuelles initiées en 2023
- Organiser des conférences avec l'expertise des psychologues de l'établissement

2°) Avec France Alzheimer Creuse

- Intégrer le café mémoire et les ateliers loisirs créatifs, destinés à stimuler et maintenir les capacités cognitives

Participer au spectacle cabaret- repas prévu le 13 décembre 2024 à la Source

- Participer à un spectacle repas au théâtre Hélios à Mérinchal

3°) Organiser un déplacement au cinéma intercommunal pour une projection

- **Période** : 2025

- **Coût** :

1°) Rencontres mensuelles au centre hospitalier

Cout total 2023 des 3 rencontres : 1 532,80 € soit un cout mensuel de 510,93 €

Coût prévisionnel annuel : 510,93 € x 12 = 6 131,16 €

Comprenant le cout de l'Organisation, la prestation de l'animateur, le cout de l'encadrement par une aide à domicile, du transport et des gouters ou repas.

2°) Coût prévisionnel d'un café mémoire ou d'un atelier loisir créatif une fois par mois

Adhésion France Alzheimer Creuse: 58 €

Encadrement une salariée pendant 4 heures : 19 € x 4 = 76 €

Frais de déplacement : 50 €

Soit : 184 € par mois x 12 = 2 208 €

3°) Organisation d'un spectacle au théâtre Hélios de Maréchal

Transport 78 kms aller-retour: 250 €

Encadrement: 2 salaries x 6 h = 12 h x 19 € = 228 €

Entrée: 15 personnes à 15 € = 225 €

Repas : 15 personnes à 16 € = 240 €

Soit: 943 €

4°) Spectacle cabaret du 13.12.2024

L'organisation de ce spectacle sera assurée par l'Association France Alzheimer Creuse et aura lieu dans la salle de spectacle « LA SOURCE »

Cout prévisionnel : Transport de 20 personnes : 100 €

2 salaries x 4 h = 8 h x 19 € = 152 €

Prestataire : 200 €

Repas : 20 x 25 € = 500 €

Soit : 952 €

5) ° Projection d'un film au cinéma intercommunal d'Eaux

Transport de 15 personnes : 50 €

Encadrement salaries : 2 personnes x 4 h x 19 € = 152 €

Entrée : 15 personnes x 5 € == 75 €

Soit: 277 €

Montant total 2024 : 10 511.16 euros

- Critères d'évaluation

- Nombre et typologie des participants
- Enquête de satisfaction pour chaque manifestation

Tableau synthétique de suivi des objectifs en lien avec la dotation complémentaire - ADEC

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le
Montants prévisionnels

ID : 023-222309627-20250711-CD2025_0069A-DE



Objectifs stratégiques (mentionnés à l'article L.314-2-2 du CASF)	Objectifs opérationnels - actions	Montants prévisionnels				
		2022	2023	2024	2025	2026
1 - Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités	Développer le travail en binôme en faveur des bénéficiaires les plus fragiles	1 957	1 497	1 000	1 000	1 497
	Améliorer la qualité de la prise en charge des personnes en situation de handicap par du tutorat renforcé	0	2 144	1 000	1 000	3 035
	TOTAL ANNUEL	1 957	3 641	2 000	2 000	4 532
2 - Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés	Sécuriser la continuité de service par des astreintes	1 631	4 893	7 726	7 000	0
	Mieux prendre en charge les surcoûts induits par les interventions Dimanches et jours fériés	0	0	6 939	10 200	0
	TOTAL ANNUEL	1 631	4 893	14 665	17 200	0
3 - Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire	Déployer une flotte de voitures de fonction hybrides	0	1 052	10 100	12 600	1 052
	Permettre aux IAD une formation à l'éco conduite	104	0	260	0	313
	Sécuriser les déplacements des salariés par l'acquisition de pneus adaptés aux conditions climatiques locales	0	7 000	7 000	6 400	7 000
	Expérimenter l'utilisation d'un véhicule sans permis	13 000	0	0	0	0
	Mieux prendre en compte les frais de déplacement dans un département rural à l'habitat isolé	2 300	7 000	7 000	7 000	7 000
	Permettre aux salariés sans permis de conduire de passer le BRS	0	0	1 200	1 200	0
TOTAL ANNUEL	15 404	15 052	25 560	27 200	15 365	
4 - Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées	Soutenir les aidants : développer les temps de répit	374	2 338	2 338	3 000	5 979
TOTAL ANNUEL	374	2 338	2 338	3 000	5 979	
5 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants	Accompagner la transformation organisationnelle du service	39 345	70 464	44 069	30 000	51 887
	Promouvoir une culture du "prendre soin de soi" chez les IAD	0	1 400	1 400	2 000	1 400
	Conforter la politique de prévention des risques professionnels en mutualisant des ressources expertes	0	6 537	6 174	5 500	6 537
	Poursuivre les groupes de parole / analyse de la pratique	0	0	3 407	3 500	3 407
	Participer à l'étude départementale de besoins auprès des aides à domicile	359	837	0	0	0
	Permettre aux IAD d'accompagner les usagers dans la pratique d'une activité physique	0	0	6 534	6 534	10 962
TOTAL ANNUEL	39 704	79 238	61 584	47 534	74 193	
6 - Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées	Proposer des temps de loisir via une solution de réalité virtuelle	0	4 416	3 255	3 300	4 416
	Déployer un plan d'actions avec les acteurs locaux	0	0	10 511	10 511	0
	TOTAL ANNUEL	0	4 416	13 766	13 811	4 416
TOTAL GENERAL		59 070	109 578	119 913	110 745	104 485
Soit un montant cumulé sur la durée du CPOM de :			503 791			